

# La Ville accélère le pas de la transition écologique et annonce sa feuille de route Vers des bâtiments montréalais zéro émission dès 2040

## 3 mai 2022

**MONTREAL, le 3 mai 2022** – Dans un contexte d'urgence climatique et en cohérence avec l'objectif du Plan climat qui vise à réduire de 55 % les émissions de GES sur le territoire de Montréal, la Ville annonce sa feuille de route *Vers des bâtiments montréalais zéro émission dès 2040*. L'administration est déterminée à accélérer le pas pour réussir la transition écologique. Par conséquent, elle devance de 10 ans la cible de 2050 initialement prévue au Plan climat pour des bâtiments zéro émission et fournit un cadre clair et précis pour y arriver. Le secteur du bâtiment représente près de 30 % des émissions de la métropole. Par ce geste important, la Ville de Montréal se donne les moyens de ses ambitions afin d'atteindre les réductions d'émissions de GES devant être réalisées d'ici 2030 et contribue à réduire significativement sa dépendance aux énergies fossiles.

### Feuille de route Vers des bâtiments montréalais zéro émission

Afin de réunir les conditions gagnantes vers des bâtiments montréalais zéro émission dès 2040, la Ville annonce une feuille de route détaillée qui permettra d'annoncer les jalons réglementaires et les échéances pour orienter l'industrie du bâtiment dans cette évolution et lui offrir de la prévisibilité. Un travail important a été réalisé en amont auprès des partenaires essentiels à la réussite de cette transition, notamment avec Hydro-Québec et Énergir. Comme il s'agit d'un important changement pour le secteur immobilier, la Ville tient à ce que les différents aspects, tels que les programmes incitatifs potentiels, les projets d'infrastructures communes à développer, ainsi que les aspects sociaux et économiques, soient bien pris en compte. C'est pourquoi une consultation publique est prévue à l'automne 2022 sur l'ensemble de la feuille de route afin de mobiliser et de prendre en compte les besoins et les réalités des acteurs dans cette transition.

Concrètement, la feuille de route jette les bases vers la décarbonation des bâtiments sur le territoire de la métropole, qu'ils soient commerciaux, résidentiels ou institutionnels, et dresse les différentes étapes pour y arriver. Le changement s'opérera en deux phases, la première étant celle des nouveaux bâtiments et la deuxième pour la conversion des bâtiments existants selon les critères suivants:

#### Nouveaux bâtiments :

- Imposition d'un seuil de performance zéro émission pour les nouvelles demandes de permis de construction : dès 2024 pour les moins de 2 000 mètres carrés, et dès 2025 pour les demandes de permis de 2 000 mètres carrés et plus.
- Échéancier :
- 2022 - consultation publique sur le règlement;
- 2023 - adoption du nouveau règlement;
- 2024 - entrée en vigueur du règlement pour les immeubles de moins de 2 000 mètres carrés;
- 2025 entrée en vigueur du règlement pour tous nouveaux bâtiments.

#### Bâtiments existants :

- 2 000 mètres carrés et plus : la feuille de route comprend l'imposition graduelle de seuils de performance à atteindre, en commençant par les grands bâtiments. Ces seuils, qui seront définis à la suite de la consultation publique, feront en sorte que l'ensemble des bâtiments de Montréal soient alimentés à 100 % par des énergies renouvelables en 2040. Ils viennent compléter le [règlement sur la divulgation et la cotation](#) des émissions de GES des grands bâtiments adopté en 2021.
- Moins de 2 000 mètres carrés : Dès 2023, il sera obligatoire pour les petits bâtiments de déclarer tous les appareils de chauffage utilisant un combustible (mazout ou gaz). Cette déclaration unique permettra de mieux cibler les approches d'accompagnement et de sensibilisation des propriétaires afin d'accélérer la transition vers des systèmes moins polluants.

Ces réglementations permettront, dans un premier temps, de cesser d'ajouter de nouvelles émissions dans le secteur du bâtiment et de s'assurer qu'il y a une décroissance des émissions permettant à la Ville d'atteindre ses cibles de réduction dans le secteur.

Montréal travaille déjà sur l'exemplarité de ses propres bâtiments, pour lesquels elle met en œuvre les actions permettant d'atteindre sa propre cible de zéro émission dès 2030. Dans le cadre du Sommet Climat Montréal, la Ville annonce également une nouvelle collaboration avec Hydro-Québec ([communiqué](#)) sur la transition de son propre parc immobilier. La collaboration annoncée comprend également un volet sur le bâtiment neuf optimal et sans émission ainsi qu'un volet sur l'efficacité énergétique.

### Citations

« Je suis particulièrement fière de notre annonce d'aujourd'hui, qui confirme encore une fois le leadership vert de Montréal. Nous nous attaquons à une source importante d'émissions de GES, celle du secteur du bâtiment dans la métropole. C'est un geste important et nécessaire que nous posons afin d'accélérer la transition écologique, car je le répète, nous ne pouvons plus attendre pour agir. C'est d'autant plus significatif que nous avons réussi à mobiliser nos partenaires et les acteurs du milieu économique afin d'accélérer le pas pour des bâtiments zéro émission dès 2040. C'est un chantier majeur que nous entreprenons et qui débutera dès cette année, avec une consultation publique, afin de bien cerner les différents enjeux techniques, sociaux et économiques des différents acteurs. Cette consultation sera aussi l'occasion de mobiliser les partenaires, de travailler et de collaborer avec eux à la mise en œuvre de cette importante et nécessaire transition », a déclaré la mairesse de Montréal, Valérie Plante.

« Nous travaillons sans relâche avec nos grands partenaires pour accélérer la cadence dans la lutte et l'adaptation aux changements climatiques. L'annonce de la feuille de route Vers des bâtiments montréalais zéro émission dès 2040 est le fruit d'un important travail réalisé en amont, pour déterminer cet objectif commun. Concrètement, la feuille de route va nous permettre de divulguer de façon claire le chemin que doit emprunter le secteur immobilier dans cette transition. Ceci permettra également au marché immobilier d'avoir de la prévisibilité et d'évoluer en ce sens », a souligné la responsable de la transition écologique et de l'environnement au comité exécutif de la Ville de Montréal, Marie-Andrée Mauger.

« La santé et le bien-être sont étroitement liés à un environnement sain. Les dérèglements climatiques causés par les gaz à effet de serre constituent la plus grande menace à la santé humaine du XXI<sup>e</sup> siècle et c'est pour cette raison que le CHUM intègre la performance environnementale au cœur de ses pratiques et de l'amélioration des soins, avec pour objectif d'atteindre la carboneutralité d'ici 2040. C'est une opportunité unique d'innover au service de la collectivité, une valeur fondamentale inscrite dans l'ADN du CHUM. La carboneutralité est l'assise sur laquelle le développement durable pourra se construire et nous saluons la volonté de la Ville de faire en sorte que les bâtiments montréalais s'alimentent exclusivement d'énergies 100 % renouvelables d'ici 2040 », a déclaré le Dr Stephan Williams, anesthésiologiste et cogestionnaire médical pour la carboneutralité et le développement durable au CHUM.

« Les engagements pris dans le cadre du Sommet témoignent de la volonté de la Ville et des différents partenaires de la société civile de contribuer significativement aux efforts collectifs nécessaires pour accélérer l'action climatique à Montréal, et ainsi de nous faire respecter les objectifs fixés par la science. C'est tous ensemble - entreprises, institutions, organismes communautaires, fondations philanthropiques, citoyens - que nous renforcerons la résilience de la collectivité toute entière face à l'urgence climatique, et que nous permettrons à la métropole de s'imposer comme leader en matière de transition. » a affirmé Mélanie Le Berre, Directrice générale du Partenariat climat Montréal.

« Avec l'annonce d'aujourd'hui, je suis fière de dire que la Ville de Montréal prend un leadership dans la décarbonation du secteur du bâtiment. Les entreprises et les gouvernements doivent travailler ensemble pour réaliser des projets qui démontrent la faisabilité de la décarbonation et concevoir des outils permettant de construire et rénover des bâtiments zéro émission. Pour montrer son appui au Plan climat, Complexe Dompark, un bâtiment industriel patrimonial aux abords du canal de Lachine, d'une superficie de 480 000 pieds carrés, reconverti pour offrir des bureaux aux PME, des studios et des ateliers et qui compte plus d'une centaine de locataires, vient d'obtenir sa certification *Bâtiment zéro carbone* du Conseil du bâtiment durable du Canada. Cela a été rendu possible grâce au travail de Gestion immobilière Quo Vadis et à l'Institut des villes nouvelles génération de l'Université Concordia. Nous avons la capacité d'être un leader mondial dans le bâtiment bas carbone. En travaillant ensemble, en continuant d'encourager le développement d'expertise et en offrant du soutien, la Ville pourra atteindre sa cible de réduction de 55 % d'ici 2030 », a souligné Natalie Volland, présidente de Quo Vadis.